



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0625

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Autorisation de programme globale gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme (C4), lutter contre les pollutions de toutes natures (C43) - Individualisation d'autorisations de programmes globalisées liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement au titre des réseaux de proximité et stations de relèvement des stations d'épuration, des branchements et travaux pour le compte de tiers

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0625**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Autorisation de programme globale gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme (C4), lutter contre les pollutions de toutes natures (C43) - Individualisation d'autorisations de programmes globalisées liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement au titre des réseaux de proximité et stations de relèvement des stations d'épuration, des branchements et travaux pour le compte de tiers**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le programme 2009 des opérations globalisées dans le domaine de l'assainissement s'inscrit dans le cadre des politiques publiques adoptées pour le plan de mandat 2009 - 2014 et de la programmation pluriannuelle des investissements pour chaque politique définie par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008.

Ainsi, ce programme concourt à la politique publique de la Communauté urbaine pour la gestion du cycle urbain de l'eau sur le long terme au titre de l'axe d'intervention lutter contre les pollutions de toutes natures.

Ce programme annuel d'actions et de travaux peut être décliné en actions et travaux concernant le patrimoine communautaire en matière d'assainissement :

- les réseaux de proximité et stations de relèvement,
- les stations d'épuration,
- les branchements et travaux pour le compte des tiers.

Pour mémoire ce patrimoine peut être décrit tel que ci-dessous :

- le service public de l'assainissement est exploité en régie sur les 57 communes de la Communauté urbaine. Il programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter et traiter les eaux usées afin de les restituer dans des conditions compatibles avec la sauvegarde de la qualité du milieu naturel.

- le patrimoine actuel est de 2 800 km d'égouts, dont 600 de collecteurs visitables (hauteur supérieure à 1,50 m). Ce réseau est composé de 2 100 km de réseau unitaire et de 1 100 km de réseau séparatif, à raison de 790 km pour les eaux usées et 310 km pour les eaux pluviales. On compte :

. neuf stations d'épuration dont sept exploitées en régie et deux en délégation (Saint Fons en marché d'entreprise de travaux publics (METP) et Givors en contrat d'affermage),

. 46 stations de relèvement des eaux usées situées sur le réseau d'assainissement, 30 stations de relèvement d'eaux pluviales (trémies routières), 5 ouvrages divers (siphon, relèvement dans bassins d'orage),

. 385 déversoirs d'orage,

. 29 stations pluviométriques,

. 21 stations de mesures installées sur le réseau d'assainissement.

Les réseaux de proximité et station de relèvement :

- dépenses : 6 370 000 € HT
- recettes : 120 000 €
- charge nette : 6 250 000 € HT

Les actions et travaux pour 2009 sur les réseaux et stations de relèvement peuvent être détaillés comme suit :

- le versement de subventions par la Communauté urbaine pour l'assainissement des voies privées (et l'intégration au patrimoine communautaire des réseaux ainsi construits pour les propriétaires et subventionnés) :

- . dépenses 130 000 € HT
- . recettes 100 000 €
- . charge nette 30 000 € HT

- l'acquisition de matériels installés en réseau ou dans les stations de relèvement pour un montant global de 840 000 € HT en charge nette selon le détail provisionnel suivant :

- . dispositifs de fermeture des réseaux d'assainissement (grilles et tampons) installés ou renouvelés dans le cadre des opérations de construction ou renouvellement des réseaux ou des opérations de maintenance 480 000 € HT,
- . divers matériels intégrés aux réseaux (échelles, vannes, closoirs, buses) à hauteur de 90 000 € HT,
- . divers matériels et équipements intégrés aux stations de relèvement communautaires à hauteur de 70 000 € HT (pompes, compresseurs, surpresseurs, vannes, automates et équipement de sécurité),
- . divers équipements installés en réseau dans le cadre de la métrologie (étude des flux suivi des envasements et auto surveillance des réseaux à hauteur de 200 000 € HT).

- un programme d'études et de diagnostics des réseaux et stations de relèvement pour un montant global estimé à 200 000 € HT selon le détail provisionnel suivant :

- . études et recolements sur relèvements 15 000 € HT
- . études sur réseaux 100 000 € HT
- . études surveillance et pilotage des flux 60 000 € HT
- . études liées à exploitation 25 000 € HT

Les études sont susceptibles d'aides de l'Agence de l'eau pour un montant estimé à 90 000 €.

- un programme de travaux sur les stations de relèvement pour l'amélioration et le renouvellement de ces équipements selon le provisionnel suivant à hauteur de 300 000 € HT :

- . améliorations diverses : 150 000 € HT (travaux de génie civil et électromécanique, automatismes),
 - . stations de relèvement (ZAC du chêne et Montanay les Horne, remplacement d'armoires électriques)
- : 150 000 € HT.

- un programme de travaux sur réseau : Ce programme provisionnel, d'un montant de 4 900 000 € HT (qui concerne les opérations de moins de 200 000 € HT), s'inscrit dans un cadre plus large d'opérations incluant celles comprises entre 200 000 et 500 000 € d'un montant total de 4 000 000 € HT qui seront soumises au Conseil ultérieurement.

Ce programme permettra de dépasser le ratio de 50 % des investissements consacrés à la rénovation, renouvellement et réhabilitation du patrimoine de la Communauté urbaine, et de prendre en compte de façon systématique les prescriptions liées à l'amélioration des conditions d'exploitation, tant dans les créations d'ouvrages que pour les rénovations. Ce programme se présente en 3 familles :

1 - Opérations de création de réseau :

Elles sont le plus souvent consécutives à des dispositions du zonage d'assainissement et des opérations d'urbanisme. Sept opérations identifiées sont concernées.

Commune	Adresse	Objet
Agglomération	définies en cours d'année selon permis de construire déposés	assainissement collectif en zone U opérations directement liées à la demande de permis de construire en zone U (petites extensions du réseau existant)
Caluire et Cuire	quai Clémenceau, montée des Forts	création d'un pan coupé entre le T120 de la montée des Forts et le T180 du quai Clémenceau avec restructuration du déversoir d'orage depuis la montée des Forts.
Limonest	impasse de la Garde	inversion de la pente du réseau pour rejoindre la STEP de Pierre Bénite (200 m de diamètre 300mm)
Poleymieux au Mont d'Or	chemin de la Péronière	extension avec maillage du réseau 100 m de diamètre 400 mm
Rillieux la Pape	boulevard de la Corniche	150 m de 300 mm, 10 branchements eaux usées
Saint Cyr au Mont d'Or	rue du Ferroux	extension du réseau eaux usées 300 m diamètre 300
Vaulx en Velin	place Roger Laiment	construction d'un collecteur diamètre 400 sur 100 mètres
Vénissieux	chemin du Charbonnier, entre rue Pierre Thimbaud et rue du Beaujolais	construction d'un égout diamètre 400 mm sur 190 ml

2 - Opérations de rénovation du réseau :

Ces opérations se présentent en trois groupes

a) Opérations réparties sur l'agglomération

- campagnes de réhabilitation, réparation et renouvellement de branchements,
- campagnes d'opérations spécifiques d'aide à l'exploitation (échelles, tampons ...),
- diagnostic structurel des ouvrages.

b) Opérations de réhabilitation identifiées par commune

Cinq opérations sont présentées et concernent des problèmes d'étanchéité à régler, de vétusté lié à des phénomènes de vieillissement des ouvrages, à leur état de santé.

Commune	Adresse	Objet
Grigny	Cité EDF	réhabilitation canalisation eaux usées 200 m de diamètre 300 mm
Lyon 2°	rue Mercière	réhabilitation des branchements reconstruction et gainage environ 50 branchements (opérations complémentaires à la réhabilitation T180 120ml)
Lyon 7°	rue des trois pierres	réhabilitation 120 ml de T180
Lyon 9°	rue de la Claire, rue de Bourgogne	réhabilitation de 130 ml de T180
Marcy l'Etoile	rue des Terres d'Or	chemisage égout eaux usées 380 m de diamètre 500 mm

c) Opérations de renouvellement identifiées par commune

Commune	Adresse	Objet
Charbonnières les Bains	chemin vert	renouvellement réseau d'eaux usées 350 m de diamètre 300 et 400 mm
Feyzin	chemin du vieux Collège, partie nord	230 m d'égout diamètre 400 mm - 10 branchements
Feyzin	route de Solaize	construction égout diamètre 600 mm sur 130 m
Irigny	place de la Croix jaune	construction canalisation d'eaux usées 100 m de diamètre 400-500 mm
Oullins	rue Léon Bourgeois et rue de la Camille	renouvellement de canalisation eaux usées 180 m de diamètre 400 mm
Saint Priest	rue Alexandre Dumas	renouvellement égout eaux usées vétuste et sous dimensionné pos 110 m diamètre 400
Saint Priest	rue Charles Ravat	renouvellement égout vétuste

3 - Autres opérations identifiées par commune :

Trois opérations figurent dans ce programme et concernent cette année des aspects comme les études, des aménagements en réseau (rétention) et de consolidation d'ouvrages.

Commune	Adresse	Objet
Collonges au Mont d'Or	chemin de Chantemal	mise en place d'un ouvrage de rétention sous espaces verts sur collecteur
Lyon 2 ^e	rue du Plat (de Gourju à la Place Vollon)	réhabilitation de 460ml de collecteur à banquettes Études pour détournement des eaux - mesure de débit - sondage - enquête branchements
Lyon 4 ^e	rue Niepce	reconstruction 80 ml d'un dallot et escalier suite orage du 3/09/08

Les stations d'épuration

- dépenses : 1 300 000 € HT
- recettes : 250 000 € HT
- charge nette : 1 050 000 € HT

Le programme prévisionnel de matériels et de travaux sur les sept stations d'épuration communautaires exploitées en régie peut être détaillé comme suit :

- l'acquisition de matériels spécifiques destinés à l'exploitation (100 000 € HT de matériels installés dans les stations d'épuration (pompes, échelles, garde corps, dégrilleurs, moteurs, vannes, automates)) est estimée à 500 000 € HT. Il prend en compte les dépenses liées à l'accroissement du stock de pièces détachées pour les installations de Pierre Bénite et Jonage arrivant en fin de période de garanties contractuelles prévues aux marchés de construction rénovation,

- diverses études et recolements pour les travaux réalisés en station d'épuration à hauteur de 70 000 € HT dont les études préalables à la rénovation de la station à Saint Germain au Mont d'Or à hauteur de 60 000 € HT,

- des travaux d'amélioration divers sur les sept stations d'épuration pour un montant de 630 000 € HT (travaux de génie civil et électromécanique automatisés...).

Soit un programme total prévisionnel de 1 300 000 € HT sur lesquels peuvent être attendues 250 000 € de subventions de l'Agence de l'eau, soit en charge nette 1 050 000 € HT.

Branchements et travaux pour le compte de tiers

- charge nette : 3 000 000 € HT

Les propriétés et immeubles riverains des réseaux publics d'assainissement communautaire sont raccordés au réseau d'assainissement via un branchement dont la partie sous domaine public peut être réalisée si le propriétaire en fait la demande et moyennant participation de sa part par la Communauté. Le branchement ainsi réalisé est ensuite intégré au réseau communautaire, conformément au règlement du service public d'assainissement communautaire adopté par le conseil de Communauté en 2004 et révisé en 2005.

La Communauté urbaine est donc liée pour ces travaux par la demande des propriétaires riverains, demande dont le niveau est directement conditionné à l'activité de la construction.

Un programme détaillé de ces interventions ne peut être établi puisqu'il s'agit pour la Communauté urbaine de répondre à la demande de raccordement des riverains qu'elle ne maîtrise pas. Une proposition de 3 000 000 € HT est faite pour 2009, cette proposition tient compte du ralentissement de l'activité annoncée.

Le détail des dépenses prévisionnelles s'établit comme suit :

- 200 000 € HT au titre de la fourniture des dispositifs de fermeture de ces ouvrages,
- 2 800 000 € HT au titre de la réalisation des travaux proprement dits sur la base de 5200 branchements environ.

La recette à provenir des tiers au titre des travaux est inscrite en recette au budget annexe de l'assainissement au titre des ventes de travaux pour un montant de 3 250 000 € HT (frais de service inclus), sur la section d'exploitation.

Pour mémoire sur 2007, 3 030 000 € ont été dépensés pour la réalisation de 555 branchements. Cette prévision de 3 000 000 € est susceptible d'être revue au cours de l'année 2009 si la demande de raccordement s'avérait supérieure à la prévision actuelle.

Il est proposé au Conseil, sur la base des programmes de travaux annuels 2009 sur les opérations globalisées :

- réseaux d'assainissement et relèvement,
- épuration,
- branchements et comptes pour tiers,

et dans le cadre de l'axe d'intervention lutter contre les pollutions de toute nature, de décider l'individualisation des autorisations de programme correspondantes :

- Réseaux d'assainissement et relèvements :

- . 6 370 000 € HT en dépenses
- . 120 000 € en recettes
- . soit 6 250 000 € en charge nette

- Épuration :

- . 1 300 000 € HT en dépenses
- . 250 000 € en recettes
- . soit 1 050 000 € en charge nette

- Branchements et comptes pour tiers :

- . 3 000 000 € HT en charge nette ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le rapport qui lui est soumis et les propositions de programmes prévisionnels d'actions proposées pour les opérations globalisées suivantes :

- a) - les stations d'épuration,
- b) - les réseaux d'assainissement divers et relèvements,
- c) - les branchements et comptes pour tiers,

dans le cadre de l'axe d'intervention lutter contre les pollutions de toute nature.

2° - Décide sur la base des programmes de travaux annuels 2009 sur les opérations globalisées les individualisations suivantes d'autorisations de programmes globalisées en dépenses et en recettes.

- a) - réseaux d'assainissement et relèvements (opération n°1840) :
 - 6 370 000 € HT en dépenses
 - 120 000 € en recettes
 - 6 250 000 € en charge nette
- b) - épuration (opération n°1834) :
 - 1 300 000 € HT en dépenses :
 - 250 000 € en recettes
 - 1 050 000 € en charge nette
- c) - branchements et comptes pour tiers (opération n°1846) :
 - 3 000 000 € HT en dépenses

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.